

KANAL K

Sylvain Amos : Journaliste,
Emission : « Fenêtre sur l'Afrique »
Samedi 8 septembre 2012, 20h00 – 21h00
Radio Kanal K, Aarau, Suisse
Contact : fenetre.afrique@gmail.com
Tel: 0041 78 949 19 14

Invité : Dr Yves Ekoué Amaïzo, Coordinateur du Collectif pour la Vérité des Urnes
Internet : www.cvu-togo-diaspora.org
Email : yeamaizo@cvu-togo-diaspora.org - Heure de passage : 20h00
Les commentaires de Dr Yves Ekoué Amaïzo sont proposés ci-après.

Questions de Kanal K (modérateur Sylvain Amos - SA)
Thème du jour : Tour d'horizon sur l'actualité togolaise.

Togo

Question 1 – Togo – SA : *Dr. Yves Ekoué Amaïzo, vous êtes le Coordinateur Général du Collectif pour la Vérité de Urnes - Diaspora (cvu-togo diaspora), vous êtes également consultant international et vous enseignez dans un « Business School ». L'actualité qui défraie la chronique au Togo cette semaine est l'arrestation de l'ancien ministre de l'administration territoriale Pascal Bodjona dans une affaire d'escroquerie internationale qui oppose Bertin Agba et l'Emirati Abass Yousef. Cette arrestation a suscité au Togo un tollé général vu le rôle qu'avait joué Pascal Bodjona dans les arènes politiques togolaises depuis la prise du pouvoir de Faure Gnassingbé en Avril 2005. Dites nous en quoi l'arrestation de Pascal Bodjona peut-elle influencer le climat insurrectionnel que vit depuis un certain le Togo.*

YEA – Réponses :

1. Pascal Bodjona, ancien ministre de l'Administration territoriale et porte-parole du gouvernement, a été l'homme de l'organisation de la contre-vérité des urnes au Togo notamment en 2010 où c'est par son ministère que les résultats des élections présidentielles togolaises favorables à Faure Gnassingbé ont été transmises à la Cour Constitutionnelle du Togo. C'est aussi par son ministère que Kofi Yamgnane s'est vu empêcher de participer aux élections présidentielles. Plusieurs autres exactions où la séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire n'a pas été respectée, sont à son actif.
2. Aujourd'hui qu'il fait lui-même l'objet d'une garde à vue prolongée par les services de la gendarmerie togolaise, il ne faut pas s'étonner que le même système où l'arbitraire et le droit se confondent, la présomption d'innocence ne lui soit pas appliquée. Précisons tout de même qu'il est appelé comme témoin (7 septembre 2012) dans un premier contentieux où le principal accusé est le riche homme d'affaires Bertin Sow Agba. Après une audition le 10 août 2012, ce dernier avait introduit un appel sur la base de l'illégalité de la procédure

conduite par le juge d'instruction à son rencontre. C'est dans cette affaire que Pascal Bodjona devait comparaître comme témoin.

3. Entre temps, après un entretien avec Faure Gnassingbé sur le sujet, Pascal Bodjona a été accusé par un citoyen émirati M. Abass Al Youssef qui lui reproche une affaire d'escroquerie internationale présumée portant sur 48 millions de dollars (26 milliards de FCFA) aux dépens de ce dernier. Précisons que le 3 septembre 2012 à Lomé, Faure Gnassingbé a reçu en audience l'émirati Abass Al Youssef.
4. Alors au Togo, pour entendre un suspect dans le cadre d'une « enquête préliminaire », la Gendarmerie togolaise, sur instruction du parquet, s'arroge le droit de venir kidnapper ou enlever le principal suspect à son domicile (1^{er} septembre 2012). La présomption d'innocence n'existe donc pas au Togo ou plutôt n'existe que pour ceux qui ont le pouvoir.
5. La confusion du genre est à son comble entre l'exécutif et le judiciaire. On ne peut néanmoins pas s'empêcher de voir une corrélation avec l'incarcération de l'ex-Ministre et parlementaire Kpatcha Gnassingbé, le demi-frère de l'actuel président, et Mr Bertin Sow Agba, celui qui apparaissait comme l'un des principaux financiers du système de Faure Gnassingbé. En effet, la masse d'argent accumulée peut devenir une source potentielle de financement de militaires pour un coup d'Etat. Toutes ces arrestations sont des dangers potentiels pour le pouvoir de Faure Gnassingbé.
6. Le contrôle par l'exécutif du judiciaire et des militaires conduit à une justice du plus fort. En réalité, tout le problème est qu'au Togo, toute personnalité qui dispose d'une richesse importante pour corrompre une partie de l'armée pour un éventuel coup d'Etat, est un potentiel danger pour un régime autocratique qui souhaite rester au pouvoir indéfiniment.

Question 2 – Togo – SA : *Le Collectif Sauvons le Togo a demandé au peuple togolais d'observer, selon l'article 150 de la Constitution togolaise, une désobéissance civile. Est-ce que cet appel lancé par le CST n'est pas prématuré dès lors que les populations togolaises ne semblent pas être des adeptes de la culture du « désobéir » et sont peu sensibilisées et pourraient ne pas véritablement suivre cet appel à la désobéissance civile sur le long-terme ?*

YEA – Réponses :

1. La Constitution togolaise de 1992 dans son article 150 stipule qu' : « *en cas de coup d'État ou de coup de force quelconque, tout membre du gouvernement ou de l'Assemblée nationale a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants. Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs. Tout renversement du régime constitutionnel est considéré comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois de la République* ». Le coup d'Etat et le coup de force est matérialisé par l'usurpation de la vérité des urnes en 2005 et en 2010 et le coup de force est matérialisé par l'utilisation des militaires non-républicains, et une oligarchie de serviteurs zélés du système tant au plan juridique qu'au plan religieux, pour faire oublier l'usurpation du pouvoir sans vérité des urnes.
2. L'appel du Collectif Sauvons le Togo n'est donc pas prématuré mais me semble même arrivé en retard. Nous au niveau du Collectif pour la Vérité des Urnes – Diaspora, nous l'avons dénoncé depuis toujours et plus régulièrement depuis la validation juridique par le Conseil

constitutionnel suite aux élections présidentielles de mars 2010 où c'est Pascal Bodjona qui a transmis des informations éloignées de la vérité des urnes à la Cour constitutionnelle.

3. Le peuple togolais répond à l'appel massivement mais la vérité est ailleurs : c'est la pauvreté car trop de Togolais et de Togolaises vivent au jour le jour et pourraient pour certains ne pas tenir longtemps, ou pour d'autres céder à la tentation de la transhumance politique en rejoignant les rangs du système de Faure Gnassingbé pour des raisons alimentaires. Bref, le peuple togolais a été empêché d'exercer son autodétermination sur ses dirigeants. Tout l'objet de la lutte du CST élargi aux mouvements de la Diaspora est de trouver un nouvel espace de dialogue pour permettre le non-cumul des mandats de Faure Gnassingbé et une institutionnalisation des procédures transparentes et des organes fondés sur la parité (opposition/parti au pouvoir) afin de déboucher sur la vérité des urnes. Mais Faure Gnassingbé a toujours considéré le dialogue non comme une source de solution mais comme une source de neutralisation de lutte des citoyens togolais. Trop de Togolais sont tombés dans ce panneau... Avec la conscientisation grandissante du peuple togolais avec les actions du *Front Républicain pour l'Alternance et le Changement*, le *Collectif Sauvons le Togo* et ses nouveaux membres, et la Diaspora togolaise, le Dialogue pour être serein a besoin de témoins.
4. Contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement togolais, le Coordinateur du Collectif Sauvons le Togo, Zeus Mensah Ajavon n'est pas opposé à un dialogue dès lors que le « Gouvernement accepte le principe d'une médiation internationale. La raison de cette approche s'explique par le besoin d'avoir un témoin neutre pour éviter d'avoir le Gouvernement mener à nouveau ses dialogues unilatéralistes, comme par le passé. Le nombre de dialogues avortés au Togo commence à s'approcher du nombre d'années pendant lesquelles le système Eyadéma contrôle le Togo, soit près de 48 ans...

Question 3 – Togo – SA : Samedi dernier (1^{er} septembre 2012), le *Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC)*, membre du *Collectif Sauvons le Togo* a encore drainé une foule à Lomé pour ses manifestations hebdomadaires. Le même samedi, l'UNIR, l'Union pour la République parti au pouvoir drainait aussi une marée humaine selon le site officiel de Gouvernement togolais (www.republicoftogo.com). Le peuple togolais est-il divisé ? Sinon qui crée donc la confusion dans ce pays ?

YEA – Réponses :

1. Oui le peuple togolais est divisé mais il ne faut pas sous-estimer la capacité du gouvernement à mettre sur son site des photos donnant l'illusion d'une manifestation grandiose afin de donner une fausse image de sa capacité de mobilisation tout en profitant pour financer à raison de 2000 FCFA par personne certains participants à la manifestation. C'est pour cela que nous estimons au cvu-togo-diaspora que tout ce problème de clivage de la société togolaise a pour origine l'usurpation de la vérité des urnes par le système de Faure Gnassingbé. Il suffit pour Faure Gnassingbé d'annoncer le refus du cumul de son mandat après 2015 et d'accepter un dialogue structuré sur une base de la parité (Pouvoir/Mouvement de l'alternance) ainsi qu'un processus décisionnel transparent.
2. La confusion à laquelle vous faites allusion vient du fait que les représentants de la Communauté internationale font preuves d'amnésie sur les élections frauduleuses togolaises

et ses conséquences sur la pacification de la vie politique au Togo. Toute la confusion consiste pour le système de Faure Gnassingbé, (UNIR et AGO et ses affidés) de tout faire pour donner une image de gestion « normale » de revendications sociales au Togo. L'appel à désobéissance civile tend à montrer que les hors-la-loi ne sont pas ceux qui manifestent contre une usurpation de la vérité des urnes mais ceux qui s'organisent pour préserver une contre-vérité des urnes et cherchent à la perpétuer, s'il le faut par la force et le sang.

Question 4 – Togo – SA : *La question de la neutralité de l'armée togolaise revient souvent dans les discussions. Le CST a encore récemment lancé un appel à l'armée de ne plus réprimer les manifestations. Comment expliquez-vous le fait que l'armée a pris de trop de poids dans la gestion du pouvoir au Togo ?*

YEA – Réponses :

1. L'autre confusion vient du fait que l'armée, les gendarmes et la police togolaise disposent en leur sein de Togolais républicains et de Togolais non-républicains. Tant que les non-républicains, de plus en plus impliqués dans les affaires mafieuses et économiques, seront majoritaires, les alternatives politiques au Togo pourraient être retardées.
2. Le CST ainsi que tous les amoureux de la Démocratie et de la vérité des urnes et des comptes publics ont raison d'appeler l'Armée, les gendarmes et la police du Togo à respecter la Constitution en cessant d'intervenir dans les manifestations pacifiques du Peuple togolais contre l'usurpation de la vérité des urnes.
3. Les militaires non-républicains ont pris en effet trop de poids dans les affaires économiques du pays. avec l'argent accumulé et les droits de rentiers, ils influencent directement le pouvoir. C'est ainsi que l'ex-Ministre Gilbert Houngbo a été limogé de son poste pour avoir voulu « décider » d'aller vers un début de dialogue avec le CST en ordonnant la libération des manifestations du CST et la restitution des biens saisis. Mais qui a donné l'ordre de ne pas libérer les manifestations du CST et par corrélation à limoger Gilbert Houngbo ? Il faut poser la question à Gilbert Houngbo qui découvre le régime qu'il a servi pendant plusieurs années.
4. Tous les Premier-Ministres du Togo malgré leur appartenance à un groupe ésotérique qui contrôle le Togo, ne sont pas à l'abri des changements d'alliance à l'intérieur de leur système, surtout que de nombreux militaires non-républicains ont compris qu'il ne suffit plus d'être militaires et disposer de la force, mais il faut aller faire la loi au sein des loges ésotériques.
5. Les ecclésiastiques togolais (toutes confessions confondues) qui s'opposent à ce que les femmes togolaises fassent la « grève du sexe » feraient mieux de s'opposer aux militaires togolais qui sont devenus les forces du désordre et des forces qui frappent les citoyens togolais militant pour l'avènement de la démocratie et la vérité des urnes au Togo. L'histoire témoignera de la responsabilité des ecclésiastiques lesquels, sous couvert de jouer les médiateurs et les bons offices, ne font que prolonger la durée de vie au pouvoir d'un système RPT/UNIR/AGO et ont choisi de s'aligner sur les forces des ténèbres.

Question 5 – Togo – SA : *Le Collectif Sauvons le Togo a fait sa démonstration de force à travers les manifestations qui ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre. Ce Collectif lance de nouveau d'autres manifestations pour les 27, 27 et 28 septembre 2012. Manifestations, puis*

répressions suivies d'arrestations et le cycle continu. Selon vous les Togolais doivent-ils attendre encore longtemps le départ de Faure Gnassingbé ?

YEA – Réponses :

1. Le départ de Faure Gnassingbé dépend des militaires républicains à moins d'accepter les termes de la contrevérité des urnes des élections présidentielles de 2010. Après avoir été roulés dans la farine de manioc, le Peuple togolais par la voix du CST ne souhaite plus discuter que les **« conditions du départ du pouvoir de Faure Gnassingbé et de son gouvernement »**. Même les tentatives d'amener le Nigéria à faciliter une énième médiation ne semblent pas aboutir. L'ambassadeur du Nigéria au Togo, son Excellence Matthew Sunday Adoli ferait mieux d'aller se renseigner sur les positions de l'ex-Président Olusegun Obasanjo sur le Togo pour mieux saisir si le Nigéria est crédible dans le dossier togolais... ***l'argent du Nigeria n'achète plus la détermination des populations de mettre fin à des injustices électorales, économiques, sociales et politiques au Togo, ce depuis 48 ans.***
2. Depuis le 12 juin dernier, le CST demande dans la rue la mise en place d'une série de réformes politiques et économiques « devant permettre de mettre fin à des injustices sociales et politiques » dans ce petit pays d'Afrique occidentale peuplé par plus de six millions d'âmes.
3. Les manifestations sont la forme ultime et pacifique de revendication du droit des Togolais et des Togolaises à l'autodétermination et à la libération des forces d'usurpation des urnes. Ces manifestations pourraient devenir plus ciblées si les intérêts des étrangers qui appuient le régime RPT/UNIR/AGO sont mis en cause. Car dès lors que ces étrangers, grands soutiens de Faure Gnassingbé, ne se sentent pas menacés dans la préservation de leurs rentes au Togo, ils sont des soutiens objectifs du maintien et de la pérennisation du système de Faure Gnassingbé et de l'injustice, l'absence de création d'emplois et le transfert de l'essentiel des richesses togolaises à une oligarchie qui se soucie peu de la misère dans laquelle elle a plongé le peuple togolais. Mais le rôle des gouvernements étrangers et des multinationales étrangères ne doit pas être négligé.

Question 6 – Togo – SA : *A vrai dire on ne sent pas une grande mobilisation des Togolais de l'étranger aux côtés du CST. Vous êtes un membre influent de la diaspora togolaise, qu'est-ce qui explique selon vous ce phénomène ?*

YEA – Réponses :

1. Je pense que vous êtes dans l'erreur. La mobilisation n'a pas besoin d'être visible. Il existe un CST Diaspora qui fait son travail d'influence auprès des parlementaires et autorités dans les pays d'accueil de la Diaspora togolaise. Pour éviter d'être infiltré par les agents du RPT/UNIR/AGO, les modalités de fonctionnement ne font pas l'objet d'une publicité.
2. Par ailleurs, la notion de mobilisation ne signifie pas d'être dans la rue uniquement. Il existe d'autres formes de mobilisation comme la conscientisation. Par exemple, aller expliquer aux Togolais et Togolaises de la Diaspora pourquoi il ou elle doit se mobiliser contre l'injustice et l'accaparement des richesses togolaises autour de Faure Gnassingbé peut avoir des effets insoupçonnés. Par ailleurs, le nombre de Togolais et Togolaises qui souhaitent rentrer si

Faure Gnassingbé et son système est enterré est bien plus grand que vous ne pouvez penser... Le temps viendra où cette majorité silencieuse fera avancer le Togo dans la sens de l'épanouissement du plus grand nombre des citoyens togolais.

Question 7 – Togo – SA : votre mot de fin ?

YEA – Réponses :

1. Le cvu-togo-diaspora ne manquera pas de soutenir la lutte du peuple togolais pour l'émergence de la vérité des urnes car tout le problème togolais provient du refus du pouvoir de Faure Gnassingbé de construire une société de confiance. C'est une forme de déviance structurelle de la démocratie. Face à une telle forme de délinquance, il n'y a que la désobéissance civile qui peut les contraindre à revenir à la table de discussion. C'est pour mettre fin à la contrevérité des urnes que toutes les formes de luttes pacifiques et autorisées par les lois togolaises, y compris la désobéissance civile, seront mis à profit pour conduire le Togo vers la Démocratie, la vraie.
2. Apparemment, le pression et les influences diverses semblent payer car le Premier ministre, Arthème Kwessi Ahoomey-Zunu a reçu l'instruction pour organiser une première concertation appelée « large dialogue politique » à la Primature le lundi 10 septembre 2012. Les partis politiques suivants ont été invités : UFC, UNIR, ANC, CAR, CPP, PDR, CDPA, PDP, Alliance, PRR, OBUTS, GF2D et REFAMP. On notera que les mouvements citoyens comme le CST et Sursaut n'ont pas été invités, comme d'ailleurs aucun représentant de la Diaspora, même pas le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise (CMDT). Comme Faure Gnassingbé refuse toujours de recenser la Diaspora, cela ne nous étonne pas.
3. Nous constatons que comme demandé par le CST, des représentants de l'Union européenne (UE) et du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) seront présents aux discussions en qualité d'observateurs.
4. Ce premier pas doit être amélioré avec une Concertation élargie où les absents devront être présents (CST, Sursaut et la Diaspora notamment CMDT).
5. Je vous remercie de l'invitation.

8 septembre 2012

YEA.